



Elaboration du nouveau SDRIF Environnemental à l'horizon 2040

Avis de Cergy Pontoise Environnement

I. CONSIDERATIONS GENERALES

1- Une région sous tutelle de l'Etat

➔ L'île de France est la seule région régie par l'Etat et non par le seul conseil régional

En effet, la loi Sarkozy du "Grand Paris" de 2010 promeut une vision mondialisée de la région capitale, afin que Paris et son agglomération constituent une « Ville monde » qui joue dans la cour des grands, au même titre que Londres, Tokyo, New York ou Shanghai.

❖ L'intégration d'objectifs de croissance démographique démesurés

Ceci oblige le SDRIF de 2013 à intégrer tout ce qui est contenu dans cette loi et notamment une croissance considérable de l'IDF.

Cette loi, dite loi Sarkozy avait trois objectifs quantitatifs :

- Doubler le nombre de logements construits, soit 70 000/an
- Doubler le nombre de km de métro, soit 200 km supplémentaires, avec la création du Grand Paris Express (GPE).
- Créer 28 000 emplois par an.

Les objectifs quantitatifs de logements ont été atteints trois ans durant. L'objectif du GPE a transformé l'IDF en un immense chantier et mobilisé des financements considérables, au détriment de l'entretien et la modernisation des réseaux existants, qui sont en dégradation constante. Les créations d'emplois ont été concentrées dans quelques pôles, essentiellement Paris et La Défense, aggravant les inégalités territoriales entre un hyper-centre et des communes-dortoirs périphériques et faisant exploser les besoins de transports.

Ces objectifs et leurs effets pervers apparaissent désormais incompatibles avec les crises sanitaire, sociale, géopolitique que nous traversons et le dérèglement climatique qui s'accélère. On ne peut plus raisonner désormais en termes uniquement quantitatifs. C'est pourquoi les objectifs du SDRIF-E intitulés "triple zéro" : ZAN, "zéro artificialisation nette" ; ZEN "zéro émission nette"; "Zéro déchet" - qui sont encore quantitatifs - nous paraissent insuffisamment ambitieux, faciles à détourner. Il faut rajouter des critères qui aient trait à la qualité des logements, la proximité de l'habitat et des emplois afin de supprimer les besoins de transports à la source, les conditions de travail, la réduction des inégalités territoriales, l'amélioration du cadre de vie, etc..

❖ **Une complexité administrative et un émiettement des financements qui défavorise la grande couronne**

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM » crée l'outil institutionnel chargé de mettre en œuvre la loi "Grand Paris" de 2010, avec la création de la métropole du Grand Paris (MGP) le 1/1/2016.

La MGP (7,2 M habitants, 131 communes). comprend Paris et la petite couronne + 6 villes de l'Essonne et Argenteuil, dispose d'un budget de 3 Md € alors que le reste de la région dispose de 5 Md€. La création de la MGP revient à ajouter une instance administrative supplémentaire, qui n'existe dans aucune autre région.

La MGP a un fonctionnement complexe : c'est une assemblée de maires où chacun tire la couverture à soi, sans aucune solidarité, ce qui fait monter les enchères en termes de croissance et d'explosion des inégalités.

Les communes de grande couronne qui représentent 5 millions d'habitants (dont un million dans les anciennes Villes Nouvelles) sont délaissées car hors de la MGP. La grande couronne doit être desservie par les lignes 17 Nord et 18, qui répondent à des objectifs métropolitains, mais ne correspondent nullement à des besoins locaux. Les départements périphériques refusent d'accueillir une partie des 45 millions de tonnes de gravats issue des travaux du GPE. Le Val d'Oise, l'Essonne, la Seine-et-Marne ne sont pas les poubelles de Paris et de sa petite couronne !

Cergy Pontoise Environnement milite pour :

➔ **retrouver la souveraineté régionale en revenant sur la loi Sarkozy de 2010. Contrairement à ce qui est dit, l'essentiel de son contenu n'est pas fixé par la loi, mais par des décrets, sur lesquels il est possible de revenir.**

<https://blogs.mediapart.fr/j-lorthiois/blog/060320/betisiertriangle-de-gonesse-n-2-gare-un-edifice-juridique-aux-fragiles-fondations>

Le fonctionnement administratif doit reposer sur une seule structure régionale avec 8 milliards €/an de budget.

La région doit défendre l'intérêt général et non les lobbies du BTP, ses moyens ne doivent pas dépendre de la spéculation immobilière. Et il conviendrait que l'évaluation de sa politique soit effectuée par des instances d'expertise indépendantes et non par l'IPR rattaché à la région.

De plus, la SGP (Société du Grand Paris, maître d'ouvrage du GPE) a créé une société immobilière qui profite de l'expropriation des terrains dans un rayon de 800 m autour des 68 gares pour y faire des bureaux, logements, commerces. Et réaliser une énorme opération de spéculation immobilière, générant une densification sans précédent. Rappelons que Paris est une des villes les plus denses du monde.

Va-t-on organiser dans la petite couronne une bétonisation monstre à l'image de la capitale, aux antipodes de la nécessaire sobriété réclamée par la crise sanitaire et climatique ?

II. DÉCLINAISON DE MESURES CONCRÈTES

CPE soutient les 10 mesures proposées par FNE IDF que nous déclinons/enrichissons pour le Val d'Oise et Cergy-Pontoise :

1) Sortir de l'obligation des 70 00 logements neufs par an

La croissance de l'Île de France s'est ralentie (dernières statistiques de l'INSEE).. L'Île-de-France attire la moitié des jeunes très qualifiés (pour leur premier emploi) de province et de l'étranger, au détriment du reste du pays... Ce déséquilibre de la pyramide des âges concourt à l'augmentation des besoins de déplacements, qui explosent avec 45 millions de flux/jour, générant un gâchis de ressources humaines, de temps perdu, de saturation de l'offre de transports, et la multiplication de communes-dortoirs dans nos départements périphériques.

Nous réclamons d'axer bien davantage la politique du logement sur **l'amélioration qualitative du parc existant**, avec des pratiques d'urbanisme circulaire, de réhabilitation, de suppression des passoires thermiques, d'habitat participatif.

2) Veiller à l'équilibre un actif = un emploi

Le Val d'Oise a le plus faible taux d'emplois par rapport à la population active résidente. Il ne faut pas aggraver sa dépendance économique et ses besoins de transport en commun. La Ville Nouvelle de Cergy-Pontoise a tenu cet objectif global quand elle était administrée par l'Etat. Aujourd'hui, cet objectif n'est plus atteint, et les déséquilibres internes entre communes concentrant les emplois et communes avec une fonction logement essentielle sont très élevés.

3) Remplacer Zéro artificialisation nette (ZAN) par Zéro artificialisation brute (ZAB)

Le slogan bien connu "Éviter, Réduire, Compenser" est le plus souvent détourné de son objet en passant directement à des "mesurettes" de compensation plutôt que de chercher en premier à éviter et réduire. Ceci est particulièrement irresponsable dans le cas des terres très fertiles comme le Triangle de Gonesse.

Il faut changer de paradigme : passer du sol "réserve foncière" au "sol vivant" (voir dernière tribune dans le Monde de Carla Pont *"L'artificialisation des terres accélère ses effets et augmente notre vulnérabilité collective"*).

Autres exemples de **sacrifices de terres agricoles dans le Val d'Oise** : La Plaine des Linandes avec l'installation de Dassault ; La disparition de la coupure verte entre la zone agglomérée et l'ex Ville Nouvelle de Cergy-Pontoise, grignotée par la zone d'activités de Liesse à Saint-Ouen-l'Aumône, au lieu d'entreprendre la réhabilitation de la zone d'activités du Vert-Galant ; sans compter des urbanisations excessives de Bessancourt, Taverny... Citons encore une centaine d'ha menacés par la relance d'une voie rapide inutile, le Boulevard Intercommunal du Parisis (BIP).

Ou encore le projet de forêt de la plaine de Pierrelaye (dite de Maubuisson) bâtie sur des champs d'épandage de la Ville de Paris extrêmement polluées, qui ne doit pas compenser des artificialisations ailleurs sur d'excellentes terres.

4) Renaturer

Certaines communes du VO ont moins de 2 m² d'espaces verts par habitant (comme Argenteuil, Sarcelles). Une commune comme Argenteuil qui a connu le plus fort taux de croissance de population d'IdF ces dernières années, a vu ses terres agricoles disparaître.

5) Urbanisme circulaire : transformer l'existant, construire la ville sur la ville

Nous nous inquiétons du sort du centre commercial Art de Vivre Eragny, ou encore de la partie des 3 Fontaines où se trouvait la FNAC. Enfin, en matière de friches, nous disposons de l'ancien parc de loisirs Mirapolis, qui n'a toujours pas été réaffecté à un autre usage, depuis 30 ans, et de l'ancien cinéma UGC dans le centre de Cergy.

6) Sobriété énergétique

Relocaliser l'emploi sur place réduit les besoins de transports à la source.

Nous souhaiterions la mise en place d'une expérimentation, en ce qui concerne la tarification incitative pour réduire nos déchets.

Booster les projets d'O'Watt Citoyen !, la coopérative de production d'électricité photovoltaïque. Les deux projets d'installation de panneaux photovoltaïques : Université et Essec sont à l'arrêt pour des problèmes administratifs !

Lever l'interdiction des éoliennes dans le Parc Naturel du Vexin

7) Développer les transports en commun de proximité, les mobilités douces, et lutter contre l'auto-solisme.

Nous souhaitons nous affranchir des liaisons en radiales Périphérie / Centre de type RER A, qui aggravent la dépendance de la grande banlieue avec le cœur de l'agglomération parisienne.

Dans le cadre du projet du président de la République de doter des agglomérations de RER, nous avons une possibilité toute trouvée : réaliser la gare du RER A à Jouy-le-Moutier - comme il était prévu au départ - et faire le bouclage avec Neuville-Université : nous aurions ainsi un métro intérieur.

En matière de tangentiels banlieue / banlieue : nous réclamons la réalisation de la ligne de tram-train T11 pour le tronçon Sartrouville / Argenteuil vers Epinay-sur-Seine, qui permet de desservir 110 000 Val d'Oisiens, contre zéro avec la gare Triangle de Gonesse.

Nous réclamons aussi la réalisation de la "Tangentielle Ouest" St Germain-en-Laye à Jouy-le-Moutier

Nous réclamons également de booster le RER V (vaste programme de 650 km d'autoroutes à vélos, pour aller à vélo au travail) Il convient également de terminer le schéma directeur cyclable d'agglomération.

8) Logistique décarbonée pour le dernier km

Augmenter le trafic fluvial sans détruire l'environnement (non aux mégaprojets Port de Paris /Achères-Conflans et Triel).

Faire la livraison avec des vélos cargos comme aux Pays-Bas

Ne plus implanter de plateformes logistiques en grande couronne (Amazon et ses auto-entrepreneurs en camion de livraison encombrant et polluant nos centres-villes ; les conditions de travail sont très pénibles)

9) Implanter des ateliers de réparation, réemploi, recyclage

Nous souhaitons favoriser les initiatives citoyennes et associatives, et non déléguer cette fonction à des opérateurs privés marchands (Paprec). Ce secteur est facteur de création d'emploi local "intelligent"

L'association d'auto-réparation "Repaire vélo" cherche toujours son local pour s'implanter et mener son activité de réparation des vélos à Cergy Pontoise.

10) Imposer l'écoconception et la réversibilité des bâtiments

Mutualiser et multiplier les usages des bâtiments publics (ex écoles, gymnases). Cf. 5)

En ce qui concerne Cergy-Pontoise, nous avons réclamé le recensement des bureaux et surfaces commerciales vides à requalifier au lieu d'en construire de nouveaux, ce qui provoque de l'étalement urbain. Il faut favoriser leur réversibilité dans les PLU.

11) Protéger l'utilisation de l'eau "bien commun"

L'approvisionnement en eau potable ainsi que le traitement des eaux usées doivent être confiés à des régies publiques.

Il ne peut être question de privatiser l'accès à l'eau, par exemple par la construction de bassines, comme à Banthelu

12) Maintien des activités du petit commerce et artisanat dans les quartiers d'habitation

Il faut arrêter de construire ou d'agrandir les grandes surfaces, qui conduisent à :

- la désertification des centres-villes par la fermeture des petits commerces,
- l'utilisation de la voiture pour se rendre en périphérie

13) Veiller à la santé de proximité

Ne plus fermer de centres de santé quels qu'ils soient (hôpitaux, maternités, etc.)

Accompagner l'implantation de centres de santé communaux : soutenir la proposition du Collectif Santé Agglo de Cergy-Pontoise, de réaliser un tel centre.

A LIRE :

10 Propositions de FNE :

<https://fne-idf.fr/PDF/Liaison/10%20mesures%20pour%20r%C3%A9ussir%20le%20sdriif-e.pdf>

Article sur le scandale de 25 milliards d'"obligations vertes" du Grand Paris Express

<https://www.nouvelobs.com/bibliobs/20221028.OBS65234/lignes-17-et-18-les-evaluations-plus-que-discutables-de-la-societe-du-grand-paris.html>